

Sir JOHN A. MACDONALD : Non, à deux ans et demi.

M. MILLS (Bothwell) : Eh bien ! le délai sera écoulé en octobre. L'honorable monsieur suppose-t-il qu'il sera possible d'avoir une session du parlement et puis de faire une élection avant le mois d'octobre suivant.

Sir JOHN A. MACDONALD : Non.

M. MILLS (Bothwell) : Ainsi, c'est réellement prolonger d'une année la période pour laquelle la Chambre est élue. C'est là une objection au bill que l'honorable monsieur a présenté. J'ai appelé l'attention de la Chambre sur le fait qu'une grande partie de la population du Nord-Ouest était sans représentants quand nous discutons, l'année dernière, la question de la représentation ; et il me semble que c'est une question que le gouvernement aurait dû être prêt à discuter pendant la présente session. L'honorable monsieur sait que certains députés du Nord-Ouest lui ont proposé un bill que, dit-il, le gouvernement ne peut pas accepter. Il y avait plusieurs propositions dans ce bill, propositions que, d'après moi, très peu de membres de la Chambre consentiraient à accepter, telles que les dispositions relatives à la vente des liqueurs dans le Nord-Ouest, lesquelles étaient, de fait, très étrangères au sujet de la représentation ; mais j'ai compris que ces messieurs étaient prêts à élaguer tout cela, et il s'agissait de savoir si le gouvernement pourrait, durant cette session, faire une division du territoire du Nord-Ouest en districts électoraux de façon à donner une représentation raisonnable à toute la population. Il me semble que, le gouvernement étant en possession du recensement, tout ministre qui s'occuperait de la chose pendant une après-midi pourrait déposer devant la Chambre un projet de représentation pour les territoires ; il pourrait surtout le faire avec l'aide de ceux qui représentent ce territoire, et l'honorable monsieur pourrait faire adopter ce projet par la Chambre avec presque autant de facilité qu'il peut faire adopter le bill qui nous est soumis.

Sir JOHN A. MACDONALD : Pas sans l'aide de l'honorable monsieur.

M. MILLS (Bothwell) : Je serais plus enclin et, j'en suis sûr, les honorables membres de la gauche seraient aussi plus enclins à appuyer une proposition de ce genre-là qu'à appuyer cette proposition, que rien ne peut justifier, si ce n'est l'impuissance où l'on est de traiter la question d'une autre manière, c'est-à-dire, la prolongation de la période pour laquelle un parlement est élu. Plutôt que de priver les deux tiers de la population du droit de suffrage à la prochaine élection, je crois que j'appuierais la proposition de l'honorable monsieur si nous n'avions pas d'autre alternative ; mais je crois que nous pouvons faire autre chose : diviser le Nord-Ouest en districts électoraux et permettre à tous ceux qui ont voté pour des membres de cette Chambre, de voter pour des membres du conseil du Nord-Ouest.

M. EDGAR : Quel inconvénient y a-t-il à permettre que l'élection ait lieu et à discuter cette question à la prochaine session ? Je ne vois aucun inconvénient à laisser le terme de la législature locale expirer naturellement d'ici à la prochaine session ; je ne vois rien qui nous empêche de nous occuper de la question et de prendre le temps de l'étudier à la prochaine session, et puis, si la chose est urgente et que ce parlement ait juridiction, d'abréger la période sans nuire au terme pour lequel le conseil a été élu ; nous agirions beaucoup plus constitutionnellement, nous éviterions un précédent dangereux et nous ne ferions de tort à personne, ou nous n'enlèverions le droit de suffrage à personne.

M. DAVIN : J'aurais préféré moi-même qu'un bill eût été présenté au commencement de cette session ; mais, comme il n'en a pas été présenté, je crois que le projet de l'honorable monsieur est très favorable aux intérêts du Nord-Ouest. Il serait très regrettable, je crois, qu'à cette phase avancée de la session nous commençons à discuter une

M. MILLS (Bothwell)

question qui exige une attention que nous ne pouvons pas lui donner à une époque où nous nous bâtons tous de terminer les affaires de la session ; partant, pour ma part, j'appuierai le projet de l'honorable monsieur. Il ne peut causer aucun tort et si un autre conseil est élu, il arrivera que ces gens perdront leur droit de suffrage pour une période beaucoup plus longue.

Sir JOHN A. MACDONALD : Deux ans.

M. DAVIN : Oui, deux ans. Partant, j'appuie le projet du très honorable monsieur comme étant des plus favorables aux intérêts du Nord-Ouest.

La motion est adoptée et le bill lu la première fois.

#### BESOGNE DE LA CHAMBRE.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à samedi, à trois heures p.m., et que les ordres du gouvernement aient la priorité ce jour-là.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je me permettrai de dire à l'honorable monsieur que, comme il le sait bien, probablement, il se fait malheureusement, en règle générale, très peu de besogne le samedi soir, et la soirée de samedi dernier n'a certainement pas été une exception à cette règle générale. Ne vaudrait-il pas mieux, ne serait-il pas plus avantageux pour la dépêche des affaires, et probablement plus avantageux pour l'honorable monsieur et pour les députés en général, que nous nous réunissions à 1.30 pour ajourner à six heures ? Cela donnerait presque le même nombre d'heures et nous serions mieux pour faire notre besogne que si nous nous réunissions à 3 heures pour ajourner à minuit. Naturellement, c'est une question de pure convenance.

Sir JOHN A. MACDONALD : J'accepterai la suggestion de l'honorable monsieur, mais je dis que nous nous réunirons à une heure et que nous siégerons jusqu'à six. Cependant, d'après l'expérience que j'ai, les députés sont beaucoup plus loquaces pendant les séances du jour que pendant celles de la soirée.

La motion, telle qu'amendée, est adoptée.

#### EXPLICATION PERSONNELLE.

Sir CHARLES TUPPER : Je désire faire quelques courtes remarques avant que l'ordre du jour ne soit appelé. La Chambre voudra bien se rappeler que, tout récemment, lorsque l'on a soulevé la question de la politique des différents gouvernements relativement aux actes des fonctionnaires subalternes, j'ai lu à la Chambre une lettre qui m'avait été remise par un honorable député qui siège en arrière de moi ; cette lettre était extraite d'un document imprimé et publié et il y avait déjà quelque temps ; je ne songeais pas que cette lettre pût ne pas être authentique. Cette lettre était censée avoir été écrite par l'honorable M. Ross, alors membre de cette Chambre et autrefois membre du gouvernement. Lorsque j'ai lu cette lettre à la Chambre, j'avais entièrement oublié que lorsqu'elle avait été produite pour la première fois, l'authenticité en avait été mise en doute. Cette déclaration a été faite par un honorable membre de la gauche et il est juste, je crois, que je dise que j'ai reçu de M. Ross une lettre appelant mon attention sur le fait qu'il avait nié l'authenticité de la lettre et m'assurant que la lettre était un faux. Je saisis cette occasion de déclarer à la Chambre que j'accepte cet énoncé. Je ne doute pas du tout de l'exactitude de l'énoncé fait par ce monsieur qui, en ce moment, remplit des fonctions publiques très importantes. J'éprouve beaucoup de plaisir à présenter mes excuses à l'honorable monsieur et à exprimer mon regret d'avoir oublié, ce que je me rappelle maintenant, que lorsque la lettre a été produite, l'authenticité en a été niée.